

Comité Départemental de Roller et Skateboard 72

☰ Maison des sports

29, boulevard Saint-Michel
72000 LE MANS

☎ 02 52 19 21 45

✉ contact@cdrs72.fr

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 NOVEMBRE 2018

Après avoir salué les membres présents, le président exprime les excuses de Sonia Maillochon qui a prévu de démissionner du secrétariat à l'issue de cette séance pour des raisons familiales impérieuses et qui n'a pu de surcroît être présente à cette assemblée. Il la remercie chaleureusement pour son investissement dans une période compliquée puisque chacun se souvient, par exemple, que lors de la dernière assemblée générale, elle avait dû assurer, en plus du secrétariat, les rôles de membres vacants, président, trésorier et commission arbitrage. Elle a bien tenu la barre quand la mer était alors bien formée. Mais le matelot Alexandra Duchemin était sur le pont pour aider à la manœuvre.

Sophie Frebet, membre du bureau, n'a pu, non plus, se libérer pour cette soirée.

8 clubs sur 16 sont représentés, totalisant 61 voix sur 90 : Roul'mans (14), Roller Maine Cœur de Sarthe (11), VSF La Ferté Bernard (5), RS Connerré (5), JS Coulaines (11), Roller Derby 72 (5), Mamers RS (8), WOLF 72 roller hockey (2).

Ne sont donc pas représentés La Tribu rollers, Anille Braye roller, Snam And Co, Le Mans roller racing CSSG, AS Sablé sur Sarthe, RS Fléchois, Champagné roller team, ADEL RS.

I. ASSEMBLEE GENERALE MODIFICATRICE DES STATUTS

Une modification de l'article 9 des statuts est proposée afin de permettre la représentation au conseil d'administration de deux disciplines pratiquées en Sarthe, le roller artistique et le skateboard :

« *Le comité départemental est administré par un conseil d'administration qui se compose de douze membres* » (au lieu de dix).

Modification adoptée à l'unanimité.

II. ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

1. Le compte-rendu de l'assemblée générale du 9 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée est alors invitée à entendre les rapports qui reflètent, à mi-olympiade, l'actualité des disciplines du roller et skateboard dans le département. Hormis le budget exécuté et le budget prévisionnel, ces rapports ne seront pas soumis au vote mais cela n'exclut en rien les questions ni le débat.

2. Rapport moral

Le rapport moral aborde deux sujets relatifs au comité départemental : son rôle et son expression à travers le plan de développement.

Dans un premier temps, **qu'est le comité départemental et quel est son rôle ?** car il existe encore des interrogations à ce sujet.

C'est, tout d'abord, une **entité prévue par la fédération**, à l'article 6 de ses statuts et aux articles 33, 36 et 37 de son règlement intérieur (documents consultables sur le site de la Fédération française de roller et skateboard [FFRS]). Le comité départemental représente donc la fédération dans le ressort du département et exerce, par délégation de celle-ci, toute responsabilité sportive vis-à-vis des associations ou sections d'associations affiliées. Ses missions figurent à l'article 6 des statuts du comité sarthois (document consultable sur le site internet du comité départemental) :

- représenter la fédération sur le département;
- assurer la liaison entre la fédération et les associations sportives affiliées, dans le domaine de ses compétences ;
- assurer les relations avec les représentants départementaux des pouvoirs publics et du mouvement sportif ;
- organiser, coordonner, développer, promouvoir l'enseignement et la pratique des sports de roller sous toutes ses formes et particulièrement en course, roller hockey, patinage artistique, freestyle, randonnée, roller derby, et skateboard ;
- organiser les compétitions départementales;
- organiser les tests, les stages départementaux et les sélections départementales, dans le respect des prescriptions de la fédération et de ses commissions sportives;
- appliquer et faire appliquer par les associations sportives affiliées la réglementation fédérale.

Mais si le comité départemental est un organe prévu par la fédération, ses membres ne sont pas pour autant nommés par la fédération. **Son conseil d'administration est élu par les licenciés des clubs** de la Sarthe. Ce n'est donc pas une structure imposée, vivant sa vie à part. « Le comité départemental, c'est vous, c'est nous tous », ceux qui s'y sont concrètement engagés comme les autres. Personne n'est spectateur, tout le monde est acteur d'une manière ou d'une autre.

Ceci précisé, le **plan de développement** adopté en début d'olympiade est un document de référence pour garder toujours en ligne de mire les objectifs fixés dans les missions du comité. Là encore, ce document, s'il a été travaillé par quelques-uns, a été adopté par l'assemblée générale et il est ainsi devenu un outil partagé avec tous les licenciés sarthois de roller et skateboard.

A mi-chemin de l'olympiade 2016-2020, il peut être opportun d'examiner l'état d'avancement de ces objectifs, sans les reprendre in extenso pour éviter de prolonger tard dans la nuit l'assemblée générale, mais en isolant quelques éléments positifs et d'autres qui attendent plus d'implication. Cela sur les trois axes de développement du plan quadriennal :

- étoffer le service aux clubs,
- contribuer au développement de la pratique et aider à l'évolution des clubs,
- pérenniser l'emploi salarié.

Ainsi qu'en est-il du service aux clubs ?

On peut, par exemple, souligner l'investissement réalisé au niveau de la formation afin que les différents acteurs de notre sport trouvent des réponses à leurs préoccupations.

La commission « course » s'est également efforcée non seulement d'établir une offre de manifestations destinées aux différents publics de cette discipline mais aussi d'être à l'écoute des suggestions des clubs pour que les compétitions répondent au mieux aux souhaits du plus grand nombre.

S'il est une marge de progression à souligner, c'est sans nul doute dans l'organisation interne du comité afin, par exemple, que toutes les pratiques en cours dans notre département y soient représentées (un pas de plus a été fait en ce sens ce soir), que le rôle de ses bénévoles soit davantage formalisé pour encourager les vocations à l'issue de cette olympiade et que les clubs bénéficient plus de la disponibilité des membres du conseil d'administration.

Qu'en est-il du développement de la pratique et de l'évolution des clubs ?

On peut certes mentionner, au titre des points positifs, la création d'un club dans le sud Sarthe, le succès des interventions en milieu scolaire ou extrascolaire, ou pendant l'été avec le conseil départemental et le comité départemental olympique et sportif, ou la forte demande dans le roller derby.

Mais il convient de reconnaître que la progression du nombre de licenciés a connu cette année un coup d'arrêt, dû pour partie à des causes extérieures comme l'attrait des jeunes pour le football après le titre de champion du monde. Des disciplines comme le roller derby ou le roller hockey connaissent, pour leur part, des freins qui s'expliquent par le manque d'infrastructures disponibles ou la randonnée par la rareté de voies dédiées et la dégradation progressive des espaces de circulation.

Il faut aussi s'interroger sur la diversification et le renouvellement de l'offre dans nos clubs, qui peuvent être une incitation à fidéliser les licenciés, à en attirer d'autres, améliorer aussi l'adhésion aux entraînements partagés et aux stages pour élever le niveau des compétiteurs.

Et que dire de la pérennisation de l'emploi salarié ?

Le comité départemental a la chance de bénéficier d'un agent de développement dont la compétence, issue de sa formation, de ses diplômes et de son expérience, est un atout primordial dans la vie du comité. Certes, les moyens financiers ont amené à partager cet emploi avec la ligue régionale qui l'utilise sur près d'un tiers temps, mais ce qui est fait pour la ligue peut également bénéficier au département.

Le contrat avec la ligue, le maintien de l'engagement du conseil départemental, l'effort demandé aux licenciés et une saine gestion autorisent à penser que cet emploi sera financé sans difficulté majeure jusqu'à la fin de l'olympiade.

Les incertitudes qui planent sur le financement des activités initiées par le mouvement sportif feront que les ressources de fonctionnement seront impactées à l'avenir : il reste à explorer de manière déterminée les orientations qui n'ont pas encore été mises en œuvre, comme le partenariat d'entreprise ou l'organisation d'un événement de niveau départemental.

En conclusion, le président souligne l'investissement des membres du conseil d'administration comme celui des acteurs des clubs : cela a permis des avancées significatives dans les ambitions du comité, dont il y a tout lieu d'être fier, et il en remercie les uns et les autres. Néanmoins, il invite chacune et chacun à retrousser ses manches pour que les deux années à venir soient mises à profit pour aller plus loin dans l'aboutissement des buts fixés.

3. Rapport d'activité

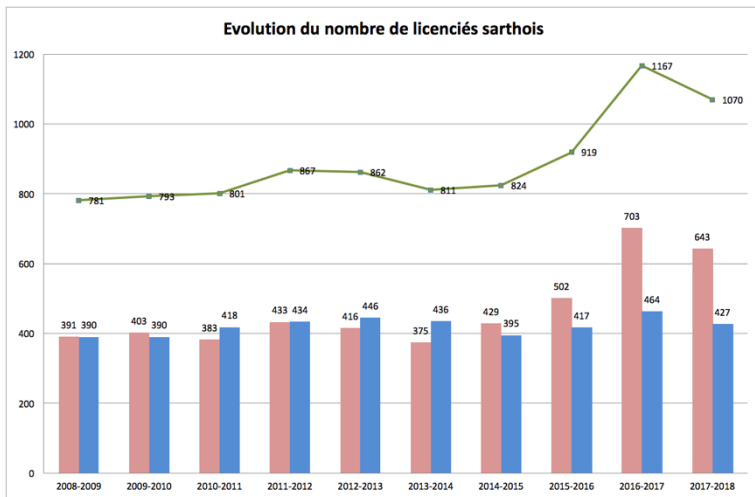
Le conseil d'administration, depuis l'assemblée générale du 9 janvier 2018, s'est réuni quatre fois (1^{er} février, 5 avril, 5 juillet, 4 octobre) mettant ainsi en place un fil conducteur pour travailler tout au long de la saison sur les différents projets du comité. Les comptes-rendus des séances figurent sur le site Internet du comité. La prochaine réunion est fixée au 24 janvier 2019.

Les élus ont également assuré la représentation du comité lors de différentes réunions, rencontres, manifestations :

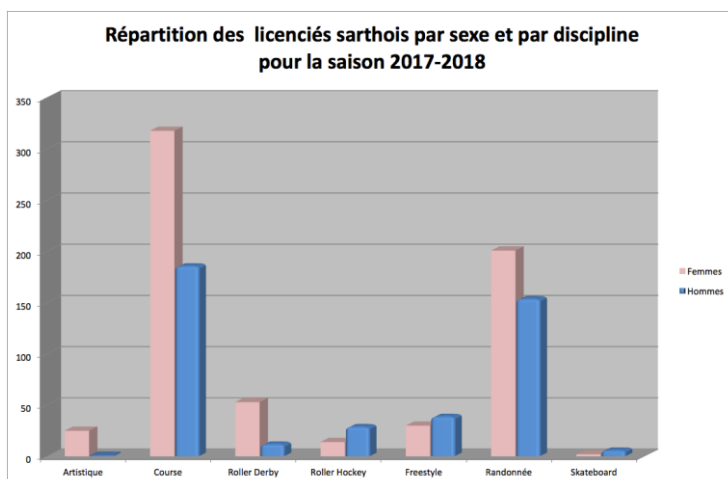
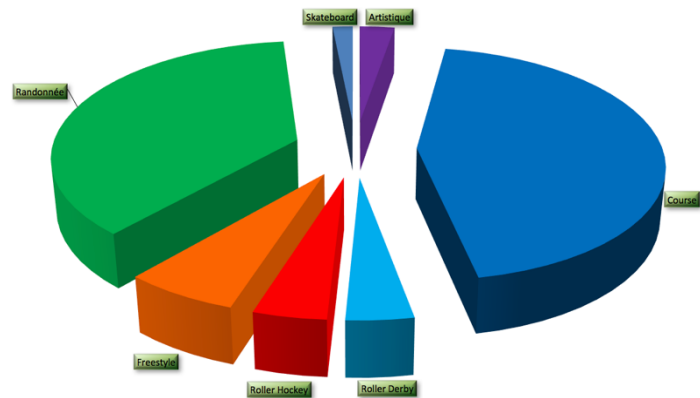
- Formation au partenariat d'entreprise le 2 février
- AG du club de Connerré le 2 février
- AG du comité départemental olympique et sportif (CDOS) le 21 février
- AG de la ligue régionale de roller et skateboard le 24 février
- Avec la députée Karamanli le 30 mars
- Club élite Sarthe le 11 avril
- CA de la ligue régionale de roller et skateboard le 20 avril
- AG profession sport et loisirs le 20 avril
- Grand prix fauteuil sur le circuit Alain Prost le 15 mai
- Fête du plan d'eau à La Flèche le 2 juin
- Avec l'adjoint aux sports de la ville du Mans le 11 juin
- Stand des 24h roller aux 24h du Mans auto du 12 au 17 juin
- Destination sports à Montval sur Loir le 13 juillet, à Brûlon le 18 juillet, à La Suze le 24 juillet
- Sur la suppression du Centre national de développement du sport (CNDS) avec le CDOS en réunion le 25 septembre et à Antarès le 6 octobre
- Avec l'organisateur des 24h roller le 4 octobre
- AG de la section roller des JS Coulaines le 5 octobre
- Réunion publique avec le président et des élus du conseil départemental de la Sarthe le 25 octobre

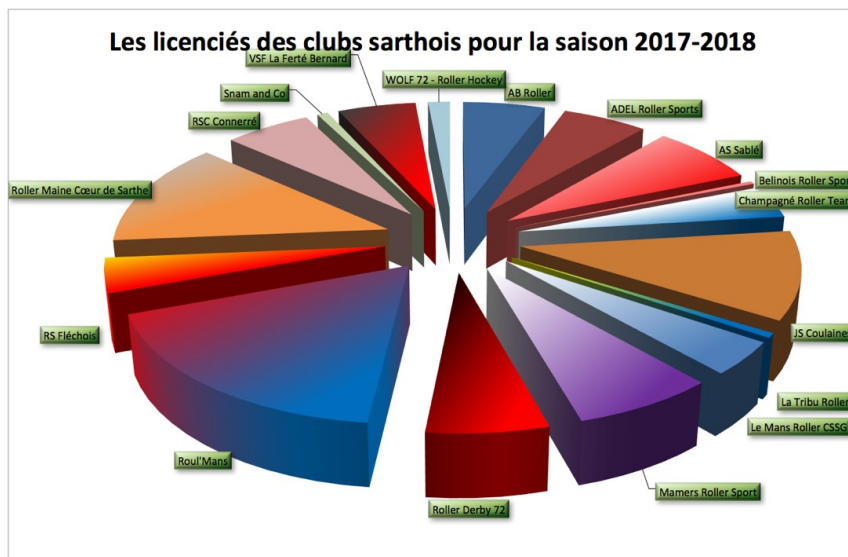
Les licenciés de la saison 2017-2018.

Le nombre de licenciés étaient de 1070, en réduction de 97 unités par rapport à la saison précédente, mais cette forte baisse s'explique par la croissance tout aussi spectaculaire due au phénomène Soy Luna.



Ces licenciés, répartis entre les 17 clubs sarthois, dénombraient 643 femmes et 427 hommes sur l'ensemble des 7 disciplines pratiquées dans le département : la course, la randonnée, le freestyle, le roller derby, le roller hockey, l'artistique et le skateboard.





4. Rapports financiers

Exécution du budget 2017-2018

Le trésorier commente les résultats en recettes et dépenses de l'exercice ainsi que le bilan présentés à partir des documents ci-après.

RESSOURCES ASSOCIATIVES			
	2017/2018	2016/2017	Évolution
Subventions obtenues	11 306 €	9 106 €	+24,2% 🏆
Cotisations des adhérents	9 205 €	4 596 €	+100,3% 🏆
Dons, Legs	14 €	0 €	➡
Total des ressources	20 525 €	13 702 €	+49,8% 🏆

ACTIVITÉ GLOBALE			
	2017/2018	2016/2017	Évolution
Ressources associatives	20 525 €	13 702 €	+49,8% 🏆
Ventes de marchandises	21 €	56 €	-62,5% ⚡
Prestations vendues	22 878 €	22 853 €	+0,1% ➡
Produits de fonctionnement	43 424 €	36 611 €	+18,6% 🏆

CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

	2017/2018	2016/2017	Évolution	
Fournitures consommables	738 €	1 021 €	-283 €	-27,7%
Locations, Charges locatives	1 275 €	1 275 €	0 €	0%
Entretien, Réparations	0 €	30 €	-30 €	
Primes d'assurance	590 €	0 €	+590 €	
Intermédiaires et honoraires	518 €	392 €	+126 €	+32,1%
Publicité	888 €	531 €	+357 €	+67,2%
Déplacements, Réception	3 904 €	3 915 €	-11 €	-0,3%
Frais postaux, Télécom.	178 €	204 €	-26 €	-12,7%
Frais bancaires	65 €	45 €	+20 €	+44,4%
Autres services extérieurs	245 €	30 €	+215 €	
TOTAL	8 400 €	7 443 €	+957 €	+12,9%

CHARGES DE PERSONNEL

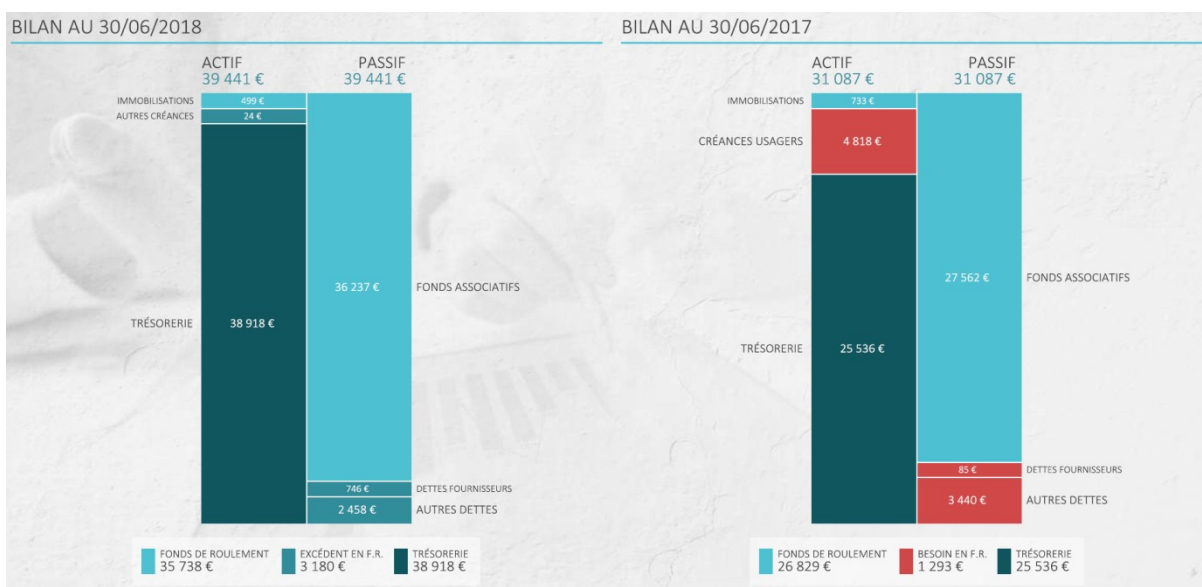


RÉSULTAT DE L'EXERCICE



SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2017/2018	2016/2017	Évolution		
Produits de fonctionnement	43 424 €	36 611 €	+6 813 €	+18,6%	🏆
Marge globale	22 693 €	22 709 €	-16 €	-0,1%	➔
Charges de fonctionnement	8 400 €	7 443 €	+957 €	+12,9%	
Impôts et taxes	501 €	496 €	+5 €	+1%	
Charges de personnel	26 143 €	26 125 €	+18 €	+0,1%	
Dotations aux amortissements	234 €	200 €	+34 €	+17%	
Résultat courant non financier	7 867 €	2 072 €	+5 795 €	+279,7%	
Résultat courant	7 867 €	2 072 €	+5 795 €	+279,7%	
Résultat exceptionnel	808 €	6 795 €	-5 987 €	-88,1%	
Résultat de l'exercice	8 675 €	8 867 €	-192 €	-2,2%	



Les comptes et le bilan de l'exercice 2017-2018 sont approuvés à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2018-2019

Des projections budgétaires avaient été présentées en début d'olympiade sur quatre années. Les prévisions pour l'exercice 2018-2019 reprennent ces indications en leur apportant les ajustements nécessaires.

Ainsi **en recettes**, ont été prises en compte la suppression des temps d'activités périscolaires et l'échec de la mutualisation de l'emploi avec les départements 49 et 53.

Les prestations de service s'élèvent à 21.250€, les subventions à 10.800€ et les cotisations à 5.950€ pour un total de **38.000€**.

Les subventions de l'Etat ont été maintenues au niveau obtenu cette année, considérant que les diminutions enregistrées les années précédentes ne pouvaient perdurer sauf à supprimer le financement du sport. La disparition, effective dans la loi de finances, du Conseil national de développement du sport (CNDS), laisse en effet planer des incertitudes sur l'engagement de l'Etat dans le financement des activités sportives associatives : l'annonce d'une agence qui doit être créée par décret pour prendre le relais n'est aujourd'hui pas suivie d'effet.

Les dépenses ont été équilibrées sur ce même montant de **38.000€**, réparti entre les charges de fonctionnement pour 9.500€ et les salaire et charges sociales pour 28.500€.

Ce dernier poste pèse majoritairement sur les dépenses mais il génère, pour plus de la moitié de cette enveloppe, des recettes en prestations de service.

PREVISIONS BUDGETAIRES 2018-2019					
RESSOURCES			DEPENSES		
	Voté 2017/18	Proposé 2018/19		Voté 2017/18	Proposé 2018/19
Prestations de services	26 714,70 €	21 250,00 €	Entretien petits équipements	1 600,00 €	840,00 €
TAP	7 500,00 €	0,00 €	Fournitures administratives	350,00 €	350,00 €
Prestations SPOT (ville du Mans)	6 352,00 €	6 350,00 €	Location	1 250,00 €	1 250,00 €
Stages et formations	2 000,00 €	3 000,00 €	Assurance	360,00 €	360,00 €
Compétitions	840,00 €	900,00 €	Réunions	250,00 €	50,00 €
Prestation université	1 500,00 €	0,00 €	Personnel extérieur		
Manifestations et évènements CDRS 72	0,00 €	0,00 €	Honoraires	600,00 €	600,00 €
Offres entreprises : prestations/mécénat	0,00 €	1 000,00 €	Communication	2 100,00 €	1 600,00 €
Mutualisation Ligue	7 022,70 €	8 500,00 €	Déplacement et représentation	3 900,00 €	3 900,00 €
Mutualisation CDRS	0,00 €	0,00 €	Poste et télécom	500,00 €	500,00 €
Rembt de frais missions Ligues et CDRS	1 500,00 €	1 500,00 €	Divers		
Subventions	11 300,00 €	10 800,00 €	Salaire et charges sociales	28 090,80 €	28 500,00 €
CNDS emploi	0,00 €	0,00 €	Autres charges	50,00 €	50,00 €
CNDS actions	4 000,00 €	3 500,00 €			
CD emploi	0,00 €	0,00 €			
CD projet	7 000,00 €	7 000,00 €			
CD MDS	300,00 €	300,00 €			
Cotisations	5 874,00 €	5 950,00 €			
Reversement FFRS	874,00 €	950,00 €			
Cotisation clubs	5 000,00 €	5 000,00 €			
TOTAL DES RESSOURCES	43 888,70 €	38 000,00 €	TOTAL DES DEPENSES	39 050,80 €	38 000,00 €

Le budget prévisionnel 2018-2019 est adopté à l'unanimité.

Les documents prévisionnels issus des travaux du dispositif local d'accompagnement et ceux du logiciel d'exécution du budget seront, à l'avenir, mis en adéquation de telle sorte les résultats et les prévisions soient présentés sur la même nomenclature.

5. Rapport des commissions

- Course par Philippe Delavenne

Philippe Delavenne remercie les bénévoles de la commission course qui l'ont remplacé pendant son absence en début de saison.

Il souligne une baisse du nombre de licenciés inscrits en compétition ; celle-ci n'est qu'apparente, car au lieu de prendre en référence le fichier des dossards où figurent des licenciés qu'on ne voit jamais en compétition, n'ont en effet été comptabilisés que les licenciés pratiquant réellement la course en compétition, afin d'établir avec plus de justesse le rapport entre le nombre de compétiteurs d'un club et le nombre de juges attendus en conséquence de ce club :

- saison 2017-18 : 181 licenciés (102 filles – 79 garçons),
- saison 2018-19 : 142 licenciés (72 filles – 70 garçons).

Les speeds rollers n'ont eu, la saison passée, que deux étapes au lieu des cinq escomptées.

La formule speed le matin et kid's l'après-midi a bien fonctionné et incite à poursuivre en ce sens.

Le règlement du speed a été adapté pour essayer de répondre au mieux à la course.

Les courses départementales pourraient avoir plus de participants.

Les dates de courses indoor ont peut-être été mal choisies cette saison.

L'ADEL est remerciée pour avoir accueilli les championnats départementaux.

Sont communiqués les résultats des championnats et challenge de la saison passée :

- championnat de France indoor : la ligue des Pays de la Loire finit 2^{ème} avec 25 médailles et la Sarthe 9^{ème} avec 2 médailles (ADEL) ;
- championnats régionaux route : la Sarthe monte 14 fois sur le podium ;
- championnats régionaux piste : la Sarthe monte 7 fois sur le podium ;
- championnat de France route : la Sarthe compte 7 médailles dont 4 en or ;
- championnat de France piste : 2 podiums pour la Sarthe ;
- championnat de France marathon et semi-marathon : la Sarthe est 6 fois sur le podium ;
- championnat du monde master : Philippe Poirier réalise une belle performance avec une médaille d'or dans la catégorie des U60 en 1h07 ;
- challenge des PDL : la Sarthe est 6 fois sur le podium.

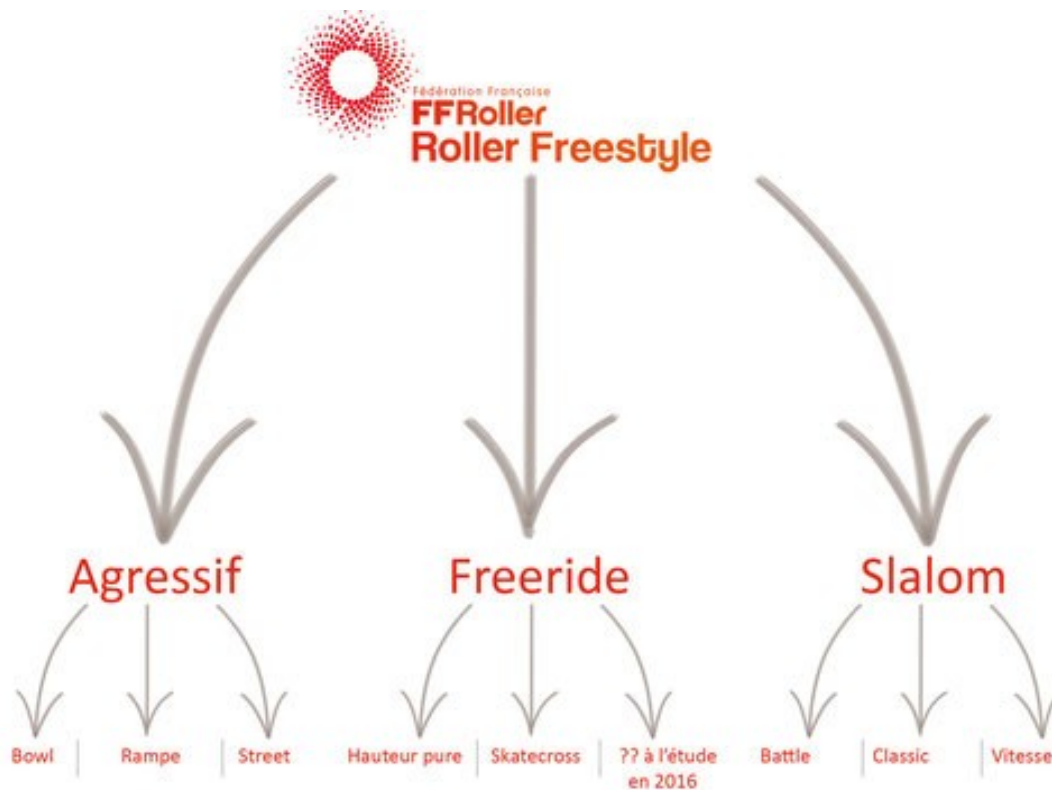
Le patinage de vitesse sarthois se porte donc bien tant au niveau régional que national. Des remerciements sont adressés à tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour que tout cela fonctionne.

Philippe Delavenne rappelle qu'il quittera cette commission à l'issue de la prochaine assemblée générale et qu'il convient de réfléchir à sa succession

Il souhaite enfin beaucoup de succès aux patineurs sarthois pour la nouvelle saison.

- Freestyle par Cyrille Henrio

En préambule, le freestyle roller s'articule autour de 3 disciplines, elles-mêmes scindées en 3, selon le schéma ci-dessous.



Cyrille s'intéresse particulièrement à la branche du milieu, le freeride, et milite pour l'entrée du shuffle comme 3^{ème} épreuve, ce qui devrait arriver cette année. Politiquement, la fédération est très axée sur la branche slalom, la branche agressif étant quasiment une commission à part entière.

Concernant la Sarthe, 2018 a été une bonne année.

Les résultats :

- 2 champions régionaux viennent de Sarthe (Maxime Haon, du RMCS, en saut en longueur chez les benjamins et Victor Dalmont RMCS en saut en hauteur CJS)
- 2 clubs sarthois se sont illustrés tout au long des compétitions de l'année : Roul'Mans et le RMCS avec régulièrement des podiums et des victoires sur les 8 compétitions et de belles places au championnat de France.

Le développement : 2 stages ont été organisés, slalom et skatecross ainsi que des stages de vacances au spot pour les enfants licenciés ou non, encadrés par Alexandra Duchemin.

La compétition : l'unique compétition freestyle du département a eu lieu le 11 février 2018 ; elle a réuni 58 participants dans une très bonne ambiance avec un circuit magnifique de skatecross uniquement. Elle sera vraisemblablement reconduite cette année dans la même formule.

Les juges : faute de participation au jugement d'une épreuve officielle, Anne Sophie Justice n'a pas validé son diplôme de juge dans le temps imparti ; elle aura malgré tout une dérogation pour le valider cette année (certainement à l'occasion de la compétition organisée par Roul'Mans).

Cyrille Henrio a été validé juge cette année, participant en tant que stagiaire à Pornichet (44) en février, puis en tant que juge à Saint Gilles Croix de Vie (85) en mai et enfin en tant que juge arbitre à Saint Christophe du Ligneron (85) en octobre.

La fédération n'est pas en manque de juges mais les règlements étaient jusqu'à mars dernier assez brouillons et, comme décrit en préambule, la plupart des juges viennent du slalom et n'ont pas forcément la connaissance de toutes les disciplines.

L'avenir : le département ne possède plus que 2 clubs freestyle à la suite de la fermeture de la section de Connerré. Seul le RMCS participe activement à des compétitions, un patineur Roul'Mans se joignant régulièrement aux déplacements.

Cyrille Henrio dit sa disponibilité pour expliquer aux clubs intéressés le fonctionnement des commissions, les épreuves et les règlements du freestyle. Au niveau fédéral, la commission fonctionne correctement, mais a besoin de plus d'investissements horaires à tous les niveaux, étant tenue à bout de bras par une poignée de personnes ; au niveau départemental, les actions restent en sommeil, le responsable devant s'occuper des actions freestyle de son club ainsi que de son poste de juge.

- **Randonnée par Jean-Marie Hubert**

La randonnée a vu son correspondant démissionner à l'issue du conseil d'administration du 1^{er} février. L'implication forte des clubs Roul'mans et de Coulaines a été déterminante pour aider le comité départemental à mettre sur les rails l'objectif de relancer la randonnée des 24h roller.

La randonnée des 24h roller a pu avoir lieu après une douzaine d'années d'interruption et en dépit d'obstacles administratifs conséquents.



La commission de la randonnée, réunie le 29 octobre, a tiré **les enseignements de la randonnée organisée le 29 juin 2018** (le compte-rendu figure sur le site Internet du comité). Entre autres, trois facteurs ont été déterminants :

- l'implication des clubs : Roul'mans et Coulaines pour l'essentiel de la préparation, RMCS et CSSG également ;
- les effectifs du dispositif d'encadrement et la qualité des encadrants, tous concernés par le roller et passés par les formations de staffeurs pour les accompagnateurs en roller ;
- la participation et le soutien des commissions « randonnée » de la ligue et de la fédération ainsi que de l'organisation des 24h roller.

L'édition 2019 a été fixée au vendredi 28 juin en soirée.

La décision et la date ont été portées à la connaissance de l'organisateur des 24h roller, du correspondant « randonnée » de la ligue et des responsables de la commission nationale de la randonnée.

Le dispositif, a priori calqué sur l'organisation 2018, est à élaborer pour le mois de mars :

- organisateur : le comité départemental avec le correspondant de la ligue, à nouveau partant ;
- le parcours : sur la seule commune du Mans pour simplifier la procédure ;
- l'encadrement à définir et les sessions de formation à organiser pour le renforcer ;
- les questions d'assurance pour les véhicules et son financement éventuel par un partenaire ;
- une version du règlement partagée par les différents acteurs pour une randonnée ouverte à tous (port du casque, âge des participants...) ;
- la constitution du dossier et les démarches administratives (cf. le mode opératoire élaboré à partir de l'expérience 2018).

Deux randos interclubs sont proposées aux licenciés : Coulaines invitera les autres clubs pour une randonnée « lumières » le **vendredi 21 décembre** et Roul'mans en fera de même au moment de **Carnaval**.

Les randos vertes du programme national.



d'Arcachon les 15 et 16 septembre.

Leur calendrier n'est pas encore publié, mais signalons la participation, en 2018, de patineurs sarthois à la rando AtlantiSport à Saint-Herblain le 25 mars, à la rando des Salines à Besançon le 29 avril, à la Trans'Oise à Saint Paul le 1^{er} mai, à la rando Côte d'Amour à Pornichet le 20 mai, à la dernière édition de la Traversée des Landes les 26 et 27 mai ainsi que la boucle du bassin

A signaler les rallyes organisés en 2018 par Roul'mans le 8 juin et l'ADEL le 9 septembre.

Des contacts sont à poursuivre et à approfondir avec les élus départementaux et municipaux dans les projets de nouvelles voies vertes et avec la ligue sur un projet de programme régional de « randos patrimoine ».

- **Roller derby** par Julie Chevet qui rapporte au nom de Sophie Frebet.

D'un peu moins de 70 adhérents en début d'olympiade, l'effectif est actuellement à 58.

Suite à l'incendie du gymnase d'entraînement et du fait des nouveaux créneaux attribués, l'association a décidé de limiter son recrutement cette année.

Une équipe d'hommes a été créée, les Rillettes Chili Peppers, qui compte actuellement 10 joueurs et devrait en accueillir 2 de plus en cours d'année.

Le club est toujours à la recherche de gymnases, hangars couverts... pour augmenter le nombre des entraînements et pouvoir faire grossir à nouveau le club.

En plus du son tournoi annuel prévu les 4 et 5 mai 2019, le club s'est proposé pour accueillir une étape de championnat les 23 et 24 mars 2019, ce qui permettra une visibilité du roller derby (et de notre ville), de ses engagements pour le sport à plus grande échelle et qui engendrera peut-être plus de demandes d'adhésion. Ce qui nécessitera plus de créneaux...

Comme paru dans l'article du bulletin municipal du Mans "le Roller Derby 72 exprime la nécessité de créer des structures pour le sport de glisse au Mans". Néanmoins, il faut encore une fois souligner que le roller derby est un sport indoor, pour lequel un espace de glisse complètement ouvert ne sera peut-être pas parfaitement adapté...

- **Roller hockey** par Nicolas Vannier

Bilan de l'année passée

Il n'y a eu aucun évènement notable dans le cadre de la commission, notamment pas de kid's hockey, avant tout parce que, pour renouveler l'expérience, il faudrait mieux l'adapter au public concerné.

Roul'mans a organisé des événements à l'initiative de Laurent Chailleux :

- match amical en novembre avec le RS2M (Roller Sport Mayenne Marcillé), les Wolf 72 de Bessé sur Braye et les Mustang de la Chapelle sur Erdre
- 2 séances d'entraînement en commun en mars et avril avec le RSF (Roller Sport Fléchois)
- gala du RS2M en mai.

Les projets pour l'année à venir :

Le constat : l'activité du correspondant départemental n'est pas assez tournée vers les autres clubs. Il convient donc de faciliter et faire vivre les échanges entre clubs.

L'idée : pour faciliter les échanges, il serait plus simple d'avoir un interlocuteur hockey dans chaque club afin de ne pas devoir passer par le président (sauf AB Roller et Wolf 72).

Nicolas Vannier lance un appel pour que quelqu'un assume cette mission au conseil d'administration, appel immédiatement entendu par l'un des participants à l'assemblée générale.

- **Stage et formation par Laure Jamaux**

Concernant la partie formation

La formation du BIF (brevet d'initiateur fédéral) ne s'effectue normalement qu'avec un minimum de 12 participants, mais déjà annulée la saison passée par manque d'inscriptions, elle a été maintenue au mois d'octobre 2017 avec 8 stagiaires afin de ne pas pénaliser les participants.

Pour ce qui est de la formation des staffeurs (randonnée), le 1^{er} niveau s'est tenu le 15 avril avec la participation de 6 patineurs. Pour aussi peu de participants, celle-ci n'aurait pas dû être maintenue non plus, cependant pour l'organisation de la randonnée des 24h roller, il y avait besoin de staffeurs. C'est pourquoi les 6 participants se sont également inscrits à la formation de staffeur de niveau 2 le 22 avril avec la participation de 5 autres patineurs, accompagnés de 7 aides staffeurs lors de la pratique. Afin d'avoir un maximum de participants pour les prochaines saisons, la formation de niveau 1 sera proposée tous les deux ans, et la formation de niveau 2 tous les 3 ans.

Concernant la partie stage

Pour la discipline freestyle, un stage de skate-cross a été mis en place le 12 mai à Coulaines avec 10 patineurs et comme l'an passé, des stages d'agilité ont été organisés. Le stage agilité enfant du 17 mars à Connerré a pu être réalisé avec 10 patineurs ; cependant le stage agilité adulte du 24 mars et le stage slalom du 9 juin ont dû être annulés, 7 patineurs seulement étant inscrits. Les clubs sarthois sont quand même demandeurs de stages d'agilité, mais la communication est à améliorer entre les clubs et les patineurs, c'est pourquoi la commission réalisera une explication plus concrète pour chaque stage pour 2018-2019.

Le stage PPG (préparation physique générale) n'a encore une fois pas vu le jour. En effet, une course régionale a été placée à la même date.

Pour la course, 11 dates de stages ont été évoquées donnant la possibilité de réaliser trois stages pour chaque catégorie (de mini à junior). Seulement 2 stages par catégorie ont pu se dérouler. En effet, par manque de structures libres et de participants dans certaines catégories, des stages ont été annulés. 5 stages ont donc eu lieu en regroupant parfois deux ou trois catégories. Ces stages ont concerné 99 inscrits pour l'ensemble des stages à La Ferté Bernard, Coulaines, Laigné en Belin et Joué l'Abbé. Pour la saison prochaine, il y aura d'autres regroupements de catégories et des stages sur une demi-journée pour les plus jeunes.

Enfin, nouveauté cette saison, le stage vitniss a bien plu aux 16 participants le 6 mai à Laigné en Belin. 3 stages seront alors proposés pour la saison 2018-2019.

Pour conclure, la commission stages et formations tient à remercier les bénévoles qui encadrent avec l'éducateur sportif les stages freestyle et course (Mélanie, Célia, Anne-Sophie, Brian, et Tom). Sans oublier de remercier les clubs en capacité d'accueillir qui s'investissent pour la réalisation des stages mais aussi des formations. La recherche des structures est en effet une des difficultés pour l'organisation de ces stages tout au long de l'année.

- **Arbitrage par Laurent Blanche**

La saison passée s'est déroulée avec 11 juges sarthois dont 2 diplômés nationaux et 9 stagiaires :

	Nbre de licenciés	Nombre de coureurs	Nbre de juges officiels	Nbr de juges stagiaires	Nbre de juges au total
ADEL Patinage		27	0	1	1
AS Sablé		13	0	2	2
Belinois RS		3	0	0	0
Champagné Roller Team		40	0	0	0
JS Coulaines		17	1	1	2
Mamers Roller Sport		20	0	1	1
Roller Maine Cœur de Sarthe		21	1	4	5
RSC Connerré		12	0	0	0
VSF La Ferté Bernard		28	0	0	0
TOTAL	0	181	2	9	11

Quotas juges course

0 à 5 patineurs	pas de juge imposé
6 à 15 patineurs	1 juge au moins
16 à 25 patineurs	2 juges au moins
26 à 40 patineurs	3 juges au moins
à partir de 41 patineurs	4 juges au moins

Sur ces 11 juges, 8 ont rempli les conditions pour une indemnisation de 10 euros par évènement. Pour y prétendre, les conditions sont les suivantes :

- 3 épreuves dont 1 kid's doivent être effectuées,
- 2 juges indemnisés sur un kid's,
- 4 juges indemnisés sur un speed.

Tout nouveau stagiaire présent sera indemnisé

Le montant de ces indemnités a été de 440 euros pour 10 épreuves couvertes cette saison.

Trois stagiaires ont été inscrits à l'examen de juge régional : deux l'ont passé et obtenu. Félicitations donc à Yannick COJEAN de Mamers RS et Samuel COUVREUX du Roller Maine Cœur de Sarthe qui sont désormais juges régionaux.

Pour la saison qui débute, 10 juges exercent cette mission, mais il en faudrait 14. Bienvenue à Aurélie CHEVALLIER de Mamers RS qui rejoint le corps arbitral sarthois et les clubs sont encouragés à motiver des parents pour grossir les rangs.

Il convient de rappeler que l'organisation de certaines compétitions peut être mise en péril par manque de juges et que l'effort de la Sarthe est bien remarqué au niveau régional. Il faut continuer dans cette voie.

L'augmentation des indemnités pourra être évoquée en conseil d'administration afin de ne pas freiner les efforts de recrutement. Au niveau de la région, l'indemnité est de 30 euros par compétition (hors PBCJS).

Le corps arbitral saisira le comité afin de disposer de tenues uniformes.

- **Promotion et communication** par Laure Jamaux

Lors de la saison 2017-2018, le kid's roller continue de rouler entre 80 et 126 patineurs par manche. Les parcours s'affinent ainsi que le logiciel grâce à Sylvain Miserette que l'on remercie pour ses améliorations régulières. La commission reçoit cependant trop régulièrement des inscriptions tardives de clubs ou constate l'absence de patineurs sur plusieurs manches : le règlement sera modifié en conséquence pour la saison 2018-2019.

Des remerciements sont adressés aux clubs qui se sont proposés pour l'organisation des kid's roller, qu'ils aient été ou non retenus, ainsi qu'à l'agent de développement pour son aide à l'amélioration de cette commission.

- **Médical** par Jean-Marie Hubert

Les missions de la commission médicale sont restreintes ; elles consistent à donner des réponses aux dirigeants, entraîneurs, patineurs et parents confrontés à un problème de santé dans le cadre de leur pratique, et à les mettre en relation avec des professionnels compétents.

Pour ce faire elle est en relation avec le centre médico-sportif qui continue ses activités de suivi des sportifs, prioritairement destinées aux sections sportives. Par ce biais, certains patineurs dont l'état de santé le nécessite peuvent bénéficier d'un suivi.

Cette année la commission n'a pas été sollicitée, mais pour toute question d'ordre médical liée à la pratique du roller, le comité reste disponible.

6. **Rapport de l'agent de développement** (Alexandra Duchemin).

Les activités de l'agent de développement sur la saison 2017-2018 étaient réparties en 3 domaines : la gestion administrative, les prestations en vue de financer l'emploi et le développement.

La gestion administrative pour un cinquième du temps, c'est l'aide aux bénévoles pour suivre les différents courriers, l'élaboration des dossiers de subvention, mais également la facturation et, l'aide à la gestion des commissions.

Les prestations pour deux tiers du temps étaient nombreuses la saison 2017-2018 :

- chargée de développement pour la ligue des Pays de la Loire, pour un tiers du temps de travail,
- l'intervention sur les temps d'activité périscolaires,
- le contrat avec la ville du Mans pour les cours au SPOT avec 1h de plus par semaine par rapport à la saison passée,
- l'encadrement de stages et formations sur les territoires ligérien et normand.

Le temps restant, cinq heures par semaine, permet de faire réellement du développement. Cela comprend l'accompagnement des clubs : à noter que depuis fin juin le club de La Flèche créé il y a deux ans, est autonome, avec une véritable équipe investie au sein de son conseil d'administration. C'est une petite victoire pour le développement du roller sarthois, et il faut maintenant s'attacher à développer un autre club, en s'appuyant notamment sur les contacts initiés en participant aux journées de découvertes du CDOS 72.

Pour faire bref, les missions de l'agent de développement c'est actuellement principalement : s'adapter. Adapter son temps et ses compétences aux nécessités administratives et aux prestations à fournir. Il est regrettable que le temps consacré au développement ne puisse actuellement être plus important.

Le président confirme que l'agent de développement génère des ressources importantes en prestations de service mais celles-ci mobilisent évidemment du temps qui n'est pas directement consacré au développement des disciplines du roller et skateboard. Il faut donc progresser sur deux pistes pour retrouver une plus grande disponibilité. La première consiste à rechercher d'autres ressources, moins consommatrices du temps de l'emploi, qui se substitueraient aux prestations. La seconde vise à aller plus loin dans l'engagement des bénévoles afin de dégager davantage Alexandra des fonctions qui leur reviennent.

7. Sujets divers

AG fédérale : les clubs et les licenciés sont invités à présenter leurs préoccupations éventuelles aux trois représentants qui se rendront à Liévin le 15 décembre (Catherine Gallais, Julie Chevet et Gérard Beaujeu)

Labellisation : attention à la date limite du 3 décembre pour le dépôt des dossiers.

Animations 24h roller : à l'invitation de l'organisateur des 24h roller, un groupe de travail examine la possibilité de compétitions réservées aux plus jeunes le samedi matin sur le circuit Bugatti.

8. Election au conseil d'administration

Quatre postes sont à pourvoir à la suite des démissions d'Eric Hastain et de Sonia Maillouchon et de l'introduction de l'artistique et du skateboard.

Les quatre candidats présentés - Mathilde Simonin, Jérémy Hériveau, Gérard Beaujeu et Patrick Pénault - sont élus à l'unanimité.

III. CONCLUSION

Le président adresse des remerciements aux intervenants et aux présents.

En raison d'ajustements probables au sein du conseil d'administration, il démissionne de la présidence, invite les membres du conseil d'administration à se réunir immédiatement pour élire un président.

Clôture de l'assemblée générale.

Pendant le pot de l'amitié, la nouvelle composition du conseil d'administration est annoncée :

- **président** : Gérard Beaujeu
- **bureau** :
 - président : Gérard Beaujeu
 - secrétaire : Jean-Marie Hubert
 - trésorier : Boris Lelarge
 - membre : Sophie Frebet
- **nouveaux correspondants de disciplines** :
 - artistique : Mathilde Simonin
 - randonnée : Patrick Pénault
 - skateboard : Jérémy Hériveau
- **autres représentations inchangées.**

Le nouveau président est chaleureusement applaudi, adresse quelques mots de remerciements et sur la manière dont il envisage d'assurer sa mission.

Le président

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'G. Beaujeu'.

Gérard Beaujeu

Le secrétaire

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'J.M. Hubert'.

Jean-Marie Hubert